

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 mars 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme REVEL-LEFEVRE**Membres excusés** : M. MARTIN - M. DANIERE - M. BEKHTAOUI - M. BRIOT (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** : M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - M. J.P. GUION - Mme THYEBAULT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**OBJET****DE LA DELIBERATION****Restructuration du site du Bocage - Rue Gaffarel - Acquisition de terrains sur le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Dijon**

Monsieur PRIBETICH, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Suivant les prescriptions du permis de construire délivré par la Préfecture de Côte-d'Or le 3 mars 2005 pour la restructuration et l'extension du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Dijon, il est prévu une cession, par cet établissement à la Ville, de deux tènements d'une superficie totale d'environ 612 m² rue Gaffarel, pour permettre sa mise à l'alignement et la modification de l'angle des rues Professeur Marion et Gaffarel.

Il est proposé de procéder à l'acquisition, sur le CHU, de deux terrains cadastrés section BX n°450p, d'une superficie approximative de 467 m² et 145 m², moyennant un euro symbolique.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider l'acquisition par la Ville, sur le Centre Hospitalier Universitaire de Dijon, représenté par M. Daniel Marie - Directeur Général - 1, boulevard Jeanne d'Arc - BP 77908 - 21079 Dijon cedex, de deux terrains rue Gaffarel, cadastrés section BX n°450p, d'une superficie approximative de 467 m² et 145 m², pour l'euro symbolique ;

2° dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;

3° m'autoriser à signer, au nom de la Ville, tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT